

ALLOCATION DE TRANSPORT LYCEE

ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

aux élèves inscrits dans un lycée de l'agglomération troyenne
qui ne suivent pas d'études post-bac et utilisant le service de transport de la T.C.A.T.
(BASIC SCOLAIRE)

LA FAMILLE

Personne(s) responsable(s) de l'élève :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Tél :

L'ELEVE

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Nom et adresse de l'Etablissement fréquenté :

Classe :

L'ensemble de ces données est collecté à l'usage exclusif du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de St-André-Les-Vergers pour l'instruction des dossiers d'allocation de transport BASIC SCOLAIRE.

Conformément au règlement n° 2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données, qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au CCAS.

Fait à Saint-André- les-Vergers, le

Signature des parents

Pièces à fournir :

- Certificat de scolarité 2020/2021 ou d'inscription dans un établissement secondaire
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois

Et au choix* :

Vous achetez votre abonnement, le CCAS vous rembourse la moitié :

↪ Fournir 1 relevé d'identité bancaire

↪ Fournir la facture

Le CCAS débloque immédiatement la participation financière égale à la moitié de l'abonnement :

↪ Retirer au CCAS un bon de participation à présenter au moment de l'achat à la TCAT

* cochez la case correspondante

Montant de la participation du CCAS pour l'année scolaire 2020/2021 :

42 € POUR L'ABONNEMENT BASIC SCOLAIRE